Quels sont les revenus réels des exploitants agricoles ?

Lucien Bourgeois

Une analyse de l'affirmation selon laquelle 30 % des exploitants agricoles gagneraient moins de 350 euros par mois.

a Mutualité sociale agricole (MSA) a obtenu une audience extraordinaire en diffusant une information surprenante selon laquelle, en 2015, 30 % des exploitants agricoles disposeraient de moins de 350 € de revenu par mois alors que ce pourcentage n'était que de 18 % en 2014. En octobre 2016, le président de la MSA alertait le ministre de l'Agriculture en annonçant que cela concernerait probablement la moitié d'entre eux. Fort heureusement, il n'en a pas été ainsi et la MSA a repris le chiffre de 30 % pour 2016 et semble le confirmer aussi pour 2017.

Si cette information a connu un tel succès médiatique, c'est parce qu'elle était très choquante. Dans un pays développé comme la France, la catégorie sociale que constituent les exploitants agricoles serait en train de faire l'objet d'un traitement particulièrement brutal d'éjection par la misère. Ce chiffre de 350 € par mois est à comparer avec le Revenu de solidarité active (RSA) de 550 € ou avec celui du seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian ; c'est à dire du seuil qui partage la population française en deux parties égales. Ce seuil de pauvreté était de 1 008 € par mois en 2014 d'après l'INSEE¹. Le chiffre de 350 € par mois serait donc des deux tiers du RSA et d'un peu plus d'un tiers du seuil de pauvreté. Si les médias ont retenu ce chiffre, c'est parce qu'il a été diffusé dans une période de crise particulièrement grave pour de nombreux secteurs de l'agriculture. Depuis 2008, les années se suivent et ne se ressemblent pas. On assiste, en effet, à un phénomène, assez rare dans le passé, de croissance de la volatilité des prix. Les agriculteurs français avaient

CE CHIFFRE REPRÉSENTE LES DEUX TIERS DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

¹ Etude INSEE: Les revenus et les patrimoines des ménages Ed. 2018 https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549487.sommaire=3549502

été habitués à une certaine régulation des prix avec, en particulier, des mécanismes de stockage public et de quotas de production désormais disparus. De ce fait, les prix peuvent varier du simple au double en l'espace de quelques mois. De plus, après chaque montée des prix, il ne manque pas d'experts à la mémoire courte pour expliquer que le mouvement de hausse va « nécessairement » durer à cause des difficultés à augmenter la production alimentaire de la planète. Ces allégations sont constamment démenties par les faits mais elles peuvent faire illusion sur certains exploitants qui se voient ainsi encouragés à faire de nouveaux investissements. Les fournisseurs de matériel ou de bâtiments en sont ravis, les banques aussi et les pouvoirs publics ne cessent de proposer des mesures de défiscalisations attractives pour encourager ces investissements. Dans les périodes de baisse de prix, tous ces nouveaux investissements augmentent le poids des amortissements et pèsent sur les résultats annuels.

RETOURNEMENT DE CONJONCTURE POUR LE LAIT ET LES CÉRÉALES

Dans le secteur laitier, les prix élevés, juste avant la suppression des quotas en 2015, ont encouragé les producteurs à développer leur production et à acheter des robots de traite et le retournement de la conjoncture, dû à l'embargo russe, est devenu insoutenable pour un certain nombre d'entre eux. Inutile d'insister sur la très mauvaise récolte de céréales de 2016. Cela ne s'était jamais produit dans le passé même pendant la grande sécheresse de 1976. La France bénéficiait d'une situation privilégiée par rapport à un grand nombre de pays producteurs. Les récoltes pouvaient varier d'un an sur l'autre mais l'amplitude des écarts était plus faible qu'ailleurs. En 2016, cela n'a pas été le cas et la France a été pratiquement le seul pays producteur affecté. Les producteurs ont donc subi la double peine. Les volumes étaient faibles mais les prix aussi à cause des bons résultats ailleurs dans le monde. Les producteurs avaient profité des prix élevés des années 2012 et 2013 pour investir massivement. Dès que les prix se sont retournés, cela a fragilisé les exploitations endettées et un très grand nombre d'entre elles ont connu un déficit cette année-là.

Ajoutons aussi que depuis 1992, la PAC a été modifiée et repose sur un système d'aides directes au revenu des producteurs. Ces aides au revenu ont été souvent la cible de

critiques qui considèrent que, poursuivies depuis plus de 25 ans, elles ont perdu leur caractère compensatoire en rapport avec l'alignement des prix sur ceux du marché mondial. Dans ces conditions, les aides deviennent progressivement une rente transformée petit à petit en augmentation du prix de la terre. Face à ces critiques, il peut être tentant de focaliser l'attention sur les résultats insuffisants de certains exploitants. A noter que la période correspondait à des années d'élections présidentielles propices aux surenchères.

Une définition qui n'a guère changé depuis 50 ans

Le métier d'agriculteur a certaines spécificités par rapport à d'autres métiers. Des productions qui dépendent du rythme des saisons, une vulnérabilité aux aléas climatiques, des risques dus aux maladies des plantes et des animaux ... Mais aussi une situation très hétérogène des structures d'exploitation. Qu'y a-t-il de commun entre un viticulteur de 50 ha de Champagne ou de Saint-Emilion et un producteur de lait de haute montagne ou encore un éleveur d'ovins des Causses du Massif central.

Cette hétérogénéité est accrue par le fait que la définition de l'exploitant agricole n'a guère changé depuis plus de 50 ans. En effet, il suffit, pour être reconnu comme tel, de cultiver un seul hectare de grandes cultures ou 20 ares de cultures spécialisées ou d'avoir 2 chevaux ou 5 porcs ou encore 50 volailles grasses² ... On voit que la limite basse est très faible. Bien entendu, tous ces exploitants ne bénéficient pas pour autant des prestations sociales pour maladie, invalidité ou retraite de la MSA. Ils doivent cependant cotiser. On les appelle les cotisants solidaires car ils paient sans que cela ne leur crée des droits.

Le champ retenu par la MSA n'est pas le même que celui du ministère de l'Agriculture. D'après « les chiffres utiles », « il inclut la filière bois (sylviculture, exploitation de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et en eau douce, aquaculture, marais salants), les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres). Il exclut les

LES COTISANTS SOLIDAIRES PAIENT SANS QUE CELA NE LEUR CRÉE DES DROITS

²http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/structure2015instructionsbssef.pdf (page 7).

Même chose pour l'école des enfants et bien entendu la retraite.

La plupart des personnes oublient de citer leurs allocations familiales ou l'allocation logement. Il en est de même du treizième mois ou des primes. Comment comptabiliser le fait de disposer d'un logement hérité ? Tout se complique quand un ménage a plusieurs sources de revenus.

En fait, les chiffres cités par la MSA ne concernent que la partie du revenu qui provient de l'activité agricole des personnes concernées. Fort heureusement, il existe souvent d'autres sources de revenu pour la personne ou le ménage. Cette communication de la MSA sur un sujet éminemment syndical fait beaucoup de dégâts. Elle conforte une vision misérabiliste de la profession agricole sans permettre une connaissance plus fine des causes des difficultés et donc des moyens d'y remédier.

IL Y AURAIT BEAUCOUP MIEUX À FAIRE

La MSA dispose de chiffres réels. Ils sont de très bonne qualité et actualisés chaque année. Plutôt que d'entretenir la confusion en recalculant des indicateurs concurrents de ceux qui sont élaborés par les statisticiens de l'INSEE ou du ministère de l'Agriculture, pourquoi ne pas contribuer à améliorer les chiffres existants par des apports complémentaires ? Mais il y aurait surtout beaucoup mieux à faire. Il existe tellement de zones d'ombre qui méritent intérêt. Avec les chiffres dont elle dispose, la MSA pourrait peut-être montrer que l'optimisation sociale à laquelle se livrent certains exploitants agricoles est un mauvais calcul à long terme. Elle pourrait regarder si le revenu de ceux d'entre eux qui travaillent en CUMA est plus régulier. Elle pourrait regarder les performances comparées de ceux qui commercialisent directement ...

Pour une institution, dont la vocation est d'apporter de la sécurité « sociale », est-il vraiment utile de publier des chiffres qui sèment la confusion et l'inquiétude ?